

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

UFI: 3JDJ-E2QJ-EWC4-PS5K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu: N-4050-320 Porto
Téléphone: +351 226002917
E-mail: info@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Internet: www.analytichem.com
Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
Rue: Industriezone "De Arend" 2
Lieu: B-8210 Zedelgem
Téléphone: +32 50 28 83 20
E-mail: info.be@analytichem.com
Interlocuteur: SDS service department
E-mail: SDS@analytichem.com
Service responsable: AnalytiChem:
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem,
Belgium, +32 50 28 83 20
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg,
Germany, +49 203 51 94 – 200
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG
Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester,
OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States,
+1 800-244-8378
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X
4B6, Canada, +1 514-457-0701
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater
North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333
+33(0)145425959
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 2 de 15

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Acute Tox. 3; H331

Acute Tox. 3; H311

Acute Tox. 4; H302

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

STOT SE 1; H370

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

pyridine

"1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine"

Chlortriméthylsilane

**Mention
d'avertissement:** Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

| | |
|-----------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311+H331 | Toxique par contact cutané ou par inhalation. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P264 | Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 3 de 15

3.2. Mélanges

Composants pertinents

| Nº CAS | Substance | Quantité | | |
|----------|--|--------------|------------------|--|
| | Nº CE | Nº Index | Nº REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 110-86-1 | pyridine | 70 - < 75 % | | |
| | 203-809-9 | 613-002-00-7 | 01-2119493105-40 | |
| | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H225 H332 H312 H302 H315 H319 | | | |
| 999-97-3 | "1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine" | | | |
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, STOT SE 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H226 H331 H311 H314 H318 H370 H335 H412 | | | |
| 75-77-4 | Chlortriméthylsilane | 5 - < 10 % | | |
| | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1; H225 H331 H301 H312 H314 H318 EUH014 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | Nº CE | Substance | Quantité |
|----------|---|--|-------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 110-86-1 | 203-809-9 | pyridine | 70 - < 75 % |
| | par inhalation: CL50 = 4900 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 - < 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 800 - < 1600 mg/kg | | |
| 999-97-3 | | "1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine" | 15 - < 20 % |
| | par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg | | |
| 75-77-4 | | Chlortriméthylsilane | 5 - < 10 % |
| | par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg | | |

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 4 de 15

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Veiller à un apport d'air frais.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Dyspnée

Toux

État narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Troubles du rythme cardiaque / Collapsus circulatoire

Maux de tête

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaient sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx), Gaz d'acide chlorhydrique, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 5 de 15

Pour les non-sauveteurs

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Procédures d'urgence
- Consulter un spécialiste
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les sauveteurs

Conseils de prudence Pour les sauveteurs : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
- Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 6 de 15

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Directives nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|-------------|---------|-------------------|-------------------|---------------------------|---------|
| 110-86-1 | Pyridine | 5 10 | 15 30 | | VME (8 h) VLE (15 min) | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 7 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|---------------------------------|-------------|-------------------|------------|-----------------------|
| DNEL type | | | | |
| 110-86-1 | pyridine | | | |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | systémique | 7,5 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,14 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | | dermique | systémique | 0,42 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 0,6 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,07 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 2,5 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 0,07 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| Nº CAS | Désignation | Valeur |
|---|-------------|------------|
| Milieu environnemental | | |
| 110-86-1 | pyridine | |
| Eau douce | | 0,3 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 3 mg/l |
| Eau de mer | | 0,03 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 3,2 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,32 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 2 mg/l |
| Sol | | 0,46 mg/kg |

Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

I lunettes à coques

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 8 de 15

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | Aucune donnée disponible |
| Odeur: | Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ~57,9 °C |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | ~20 °C |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants non déterminé | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | ~0,923 g/cm³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 9 de 15

| | |
|---------|----------------|
| solide: | non applicable |
| gaz: | non applicable |

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en corps solides: | Aucune donnée disponible |
| Point de sublimation: | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement: | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement: | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible: | |
| Viscosité dynamique: | Aucune donnée disponible |
| Durée d'écoulement: | Aucune donnée disponible |

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Rayonnement thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion: Oxydes d'azote (NOx), perchloric acid
Réaction exothermique avec: Fluor, Acide sulfurique, silver perchlorate
Risque d'inflammation: Agent oxydant, Acide nitrique
chromium trioxide, acid anhydride, perchromates, oleum

10.4. Conditions à éviter

Rayonnement thermique.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique
Articles en caoutchouc
Articles métalliques

10.6. Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie voir :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.
Toxique par contact cutané.
Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 10 de 15

ETAmél calculé

ATE (orale) 612,5 mg/kg; ATE (cutanée) 691,8 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 6,440 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,9800 mg/l

| Nº CAS | Substance | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
|----------|--|----------------------|--------------------------|--------|---------------------------|---|
| 110-86-1 | pyridine | | | | | |
| | orale | DL50 1600 mg/kg | > 800 - < 1600 mg/kg | Rat | Study report (1978) | Precedes establishment of guideline and |
| | cutanée | DL50 < 2000 mg/kg | > 1000 - < 2000 mg/kg | Lapin | Study report (1973) | OECD Guideline 402 |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 mg/l | 4900 | Rat | Other company data (1984) | EPA OPPTS 870.1300 |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 1,5 mg/l | | | |
| 999-97-3 | "1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine" | | | | | |
| | cutanée | ATE mg/kg | 300 | | | |
| | inhalation vapeur | ATE | 3 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 0,5 mg/l | | | |
| 75-77-4 | Chlortriméthylsilane | | | | | |
| | orale | ATE mg/kg | 100 | | | |
| | cutanée | ATE mg/kg | 1100 | | | |
| | inhalation vapeur | ATE | 3 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 0,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. ("1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine")

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 11 de 15

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS | Substance | | | | | Source | Méthode |
|----------|----------------------------------|-------------------|------------------------|--------|---------------------------------|------------------------|-----------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | | | |
| 110-86-1 | pyridine | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 1000 mg/l | > 560 - < 1000 mg/l | 96 h | Danio rerio | Study report (1991) | OECD Guideline 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r | 320 mg/l | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Study report (1991) | OECD Guideline 201 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|----------|-----------|---------|
| 110-86-1 | pyridine | 0,64 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Risque d'explosion.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 12 de 15

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3286

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine, "1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine", Chlortriméthylsilane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+6.1+8

Code de classement:

FTC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

Nº danger:

368

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3286

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine, "1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine", Chlortriméthylsilane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+6.1+8

Code de classement:

FTC

Dispositions spéciales:

274 802

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3286

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, "1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine", Chlortriméthylsilane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 13 de 15

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+6.1/8

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3286

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine,
"1,1,1,3,3-hexaméthyldisilazane; hexaméthyldisilylamine",
Chlorméthylsilane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3+6.1 8

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y340

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

352

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

363

IATA-Quantité maximale (cargo):

5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive H2 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 3; H331 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 3; H311 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 4; H302 | Méthode de calcul |
| Skin Corr. 1; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| STOT SE 1; H370 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-----------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H311+H331 | Toxique par contact cutané ou par inhalation. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH014 | Réagit violemment au contact de l'eau. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HMDS+TMCS+Pyridine (3:1:9)

Révision: 18.06.2025

Code du produit: AC16.00191

Page 15 de 15

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)